

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 02/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 038

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 050-250624

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Reconduction du dispositif « Ecobus
» pour l'année scolaire 2024-2025

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_50-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024



Délibération n° 050-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Zarick KOURICHI rapporte :

Dans le cadre de l'aide à la mobilité des jeunes Aubagnais, la Ville d'Aubagne apporte une aide financière appelée « ECOBUS » d'un montant de 50 euros pour leur abonnement au transport en commun par bus à tous les étudiants boursiers aubagnais et scolarisés hors du territoire de la commune d'Aubagne.

Une aide de 20 euros est accordée à tous les étudiants boursiers aubagnais et scolarisés hors du territoire de la commune d'Aubagne disposant d'un abonnement à la carte Zou.

Ces jeunes étudiants utilisent les transports en commun au départ d'Aubagne jusqu'à la ville concernée par leurs études.

Pour qu'un jeune puisse bénéficier du dispositif « ECOBUS », les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Être Aubagnais ;
2. Être titulaire de la « Carte Jeunesse » en cours ;
3. Être titulaire de la « Carte Étudiant » de l'année en cours ;
4. Être boursier ;
5. Étudier sur un territoire « Hors Aubagne » ;
6. Acheter un abonnement annuel ou mensuel justifiant les transports en commun ;
7. Posséder un compte bancaire pour le remboursement.

Toutes les modalités administratives pour le suivi des dossiers sont identiques aux années précédentes ainsi que les modalités de versement par mandat administratif.

Cette délibération propose la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2024-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de renouveler ce dispositif d'aide en direction des jeunes Aubagnais,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_50-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024



Délibération n° 050-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2024-2025 ;

ARTICLE 2 : d'INSCRIRE au budget 2025 la dépense correspondante, estimée à 700 euros jusqu'à épuisement de la somme.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_50-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024

